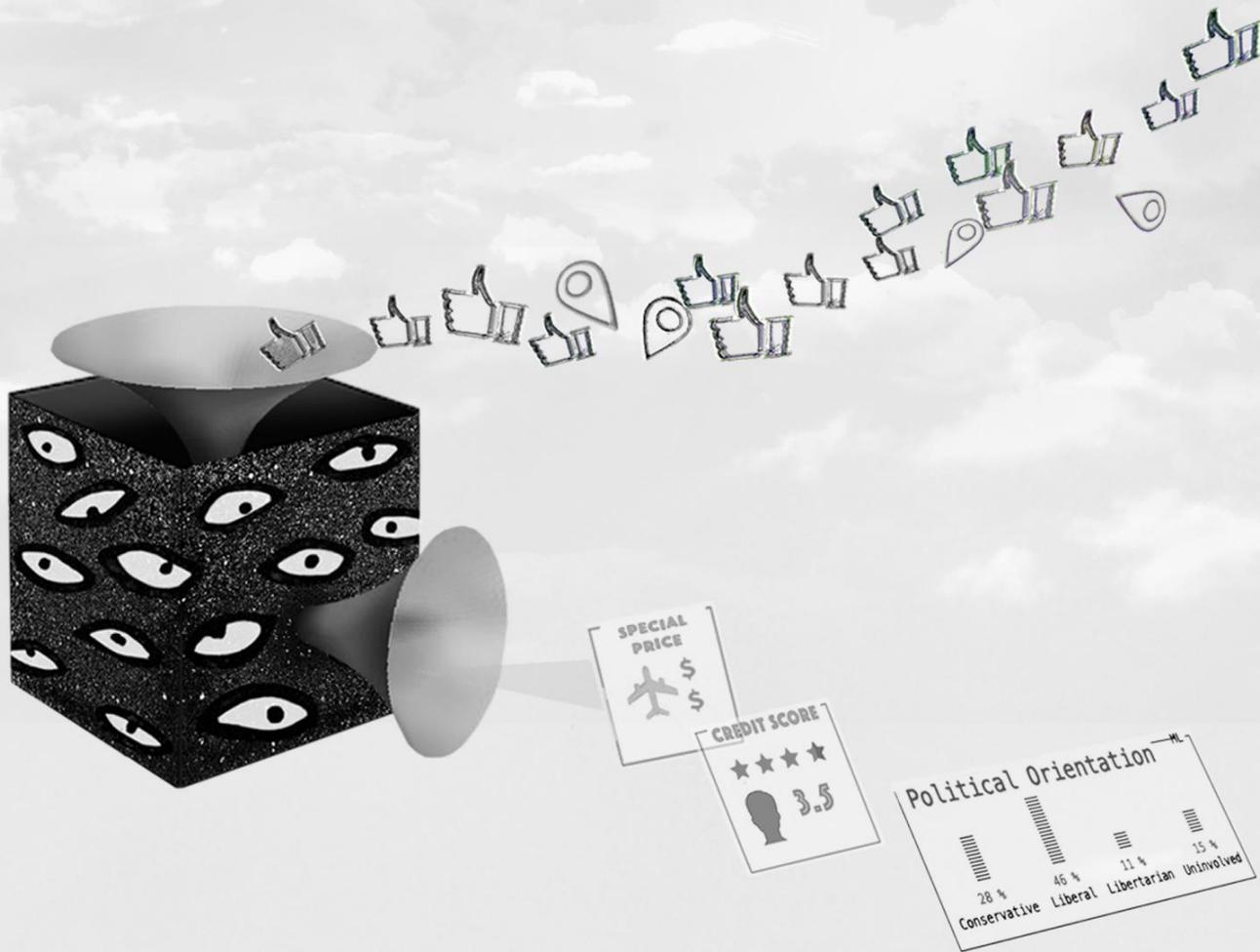


CONSULTATION LA CONFIANCE A L'ERE DES PLATEFORMES NUMERIQUES

10 octobre - 17 novembre



DOSSIER DE PRESSE

CNN/Num



COMMUNIQUÉ

Le Conseil national du numérique (CNNum) lance une consultation sur la confiance à l'ère des plateformes numériques

Paris, le 10 octobre 2017

Le Conseil national du numérique (CNNum) a ouvert le mardi 10 octobre une consultation sur la confiance à l'ère des plateformes. La consultation est accessible sur le site : contribuez.cnnumerique.fr/loyaute jusqu'au 17 novembre 2017.

Cette consultation vise à alimenter la position de la France en Europe sur une régulation “nouvelle génération”, plus résiliente dans l’environnement numérique. Elle fait notamment suite aux propositions du Président de la République, lors du Sommet de Tallinn le 29 septembre, de prendre une initiative européenne pour plus de transparence sur le comportement des plateformes.

Le Conseil national du numérique souhaite ainsi mobiliser la société civile, les institutionnels, les chercheurs et les entreprises autour de trois thèmes prioritaires :

- **RÉGULATION 3.0** | Le CNNum ouvre **deux débats** sur les méthodes et les scénarios institutionnels à inventer pour une régulation plus agile.
- **MAUVAISE PRATIQUES** | Le Conseil lance un **appel à idées** sur les outils et méthodes pour se faire entendre, en tant qu'usagers ou citoyen, en cas de mauvaises pratiques.
- **DISCRIMINATION ET ALGORITHMES** : le CNNum propose un **appel à idées** sur les moyens de mieux détecter des discriminations liées aux algorithmes des plateformes.

Ces contributions permettront d'alimenter le rapport du CNNum qui sera remis au Gouvernement début 2018, et de nourrir le débat européen que le Conseil mènera ce semestre avec ses homologues dans le cadre de son projet d’“European Digital Squads”.

En vidéo



ANNEXE 1 | RÉGULATION 3.0 : Deux consultations

Consultation #1. Retraits de contenus, algorithmes, données, relations d'affaires : assurer la loyauté des plateformes

La série d'auditions que nous avons menées jusqu'à septembre 2017 nous a permis de dégager quatre thématiques pour lesquelles il serait prioritairement nécessaire de développer des nouvelles méthodes de régulation, indépendamment des réformes en cours aux niveaux national et européen. Nous vous proposons d'en débattre dans cet espace.

1 *LA MODÉRATION DES CONTENUS* - Les controverses liées aux *fake news* et les enjeux de limitation de la propagande terroriste ou d'autres contenus illicites ont suscité une augmentation des demandes faites aux plateformes telles que Youtube ou Facebook de participer plus activement à la modération des contenus. Or, compte-tenu de leur forte audience, leur façon de procéder impacte nécessairement les contours de la liberté d'expression en ligne

2 *LES DISCRIMINATIONS LIÉES À L'UTILISATION DES ALGORITHMES* - Plusieurs controverses sur les algorithmes de personnalisation (des prix, des informations, autres contenus, etc.) ont révélé les potentiel biais discriminatoires et les erreurs qu'ils peuvent comporter. Il devient essentiel de les détecter en temps utiles, compte tenu de la généralisation de l'utilisation de ces systèmes

3 *LA MAÎTRISE DE NOS DONNÉES ET LA TRANSPARENCE SUR LEURS USAGES* - La technicité et l'évolution permanente des services rend leur observation et leur évaluation plus exigeante. De plus, les plateformes que nous utilisons au quotidien sont souvent de dimension internationale ; et les solutions qui ne tiendraient pas compte de ce paramètre peuvent s'avérer limitées, voire contre-productives.

4 *LA VIABILITÉ DES RELATIONS ENTRE ACTEURS ÉCONOMIQUES* - Le succès des plateformes est fortement lié à la possibilité de transformer leurs audiences en données. À mesure que les usages se déplacent dans le numérique, un nombre croissant de secteurs est amené à dépendre plus ou moins fortement des plateformes. Cela soulève des préoccupations quant aux déséquilibres des relations entre les plateformes et les acteurs qu'elles référencent, et soulève des enjeux quant aux capacités des autres acteurs à créer de la valeur à moyen et long terme

Le calendrier de la consultation

Les contributions peuvent être déposées du 10 octobre au 17 novembre. Une synthèse sera effectuée et publiée par le CNNum fin novembre. Ces contributions serviront à alimenter le rapport du CNNum et les positions françaises à l'échelle européenne.

Consultation #2. De nouveaux scénarios institutionnels

Lors de la consultation publique du gouvernement sur la *Loi pour une République numérique*, de nombreux contributeurs ont fait part de leurs préoccupations vis-à-vis du rôle important pris par les plateformes numériques dans l'économie et la société ([revoir ces débats](#)). Diverses mesures ont été prises ou sont en discussion en France, dans d'autres États, ou au niveau européen pour adresser ces préoccupations légitimes. Cependant, si le traitement de chacune de ces thématiques est nécessaire, il n'est pas suffisant.

Les régulateurs et les législateurs sont confrontés à plusieurs écueils, que les plateformes cristallisent, puisqu'elles sont à la proue de la révolution numérique :

- Dans la concurrence mondiale, les plateformes évoluent en permanence pour rester dans la course et se différencier en créant chacune leur univers spécifique. Elles investissent pour cela dans le développement de leurs technologies et cherchent à maintenir **un certain secret sur leur fonctionnement**. Il devient dès lors, crucial de mieux articuler ce besoin, économique, de secret avec le besoin, démocratique, d'obtenir des comptes sur les effets de ces systèmes techniques sur la société.
- Les plateformes les plus prospères sont de **dimension mondiale** et les règles prises de manière unilatérales qui ne tiennent pas compte de ce paramètre peuvent s'avérer limitées, voire contre productives. Il devient crucial de développer un échange équilibré avec ces acteurs, et de coordonner les actions à l'échelle européenne.
- La **technicité et l'évolution permanente des services** rendent leur évaluation plus exigeante, et rendent illusoire de prétendre tout anticiper par avance. Souvent, faute d'éléments objectifs disponibles ou de procédures suffisamment agiles, il est difficile d'apporter des réponses précises et efficaces dans des délais courts. Aussi, le fonctionnement des plateformes soulève des préoccupations sur lesquelles il est difficile d'apporter des réponses *binaires* : légal ou illégal, souhaitable ou à proscrire, etc. car elles soulèvent des questions politiques importantes : dans quelle mesure est-il souhaitable de personnaliser les contenus et des prix ? De monétiser les données, etc.
- Enfin, les modèles économiques et techniques des plateformes **questionnent simultanément plusieurs types de règles et de politiques**, entre lesquelles il devient crucial de **mieux penser les interactions**. Difficile par exemple d'envisager de façon cloisonnée les standards de protection des données et les règles de concurrence, dans une économie de flux internationaux de données. Difficile aussi de dresser des frontières étanches entre les protections dues aux usagers qui *consomment* les plateformes et les *professionnels* qui y sont référencés, puisque tous sont impactés par le fonctionnement des plateformes, et que tous concourent d'une certaine façon à la production de la valeur dans les marchés de plateformes.

En somme, il apparaît nécessaire de se doter de méthodes et de capacités d'intervention nouvelles. **Dans cette consultation, nous invitons à identifier les capacités d'actions manquantes pour faire face à ces défis et à imaginer sur cette base, les différents scénarios institutionnels pour les développer.**

Le calendrier de la consultation

Les contributions peuvent être déposées du 10 octobre au 17 novembre. Les contributions peuvent être déposées du 10 octobre au 17 novembre. Une synthèse sera effectuée et publiée par le CNNum fin novembre. Ces contributions serviront à alimenter le rapport du CNNum et les positions françaises à l'échelle européenne.



contribuez.cnnumerique.fr/loyaute

ANNEXE #2 | DISCRIMINATIONS & ALGORITHMES : Un appel à idées



Pourquoi ?

Les algorithmes de classement des contenus utilisés par les plateformes ne sont pas infaillibles. Plusieurs controverses récentes nous ont montré qu'ils peuvent contenir des biais, et avoir tendance à reproduire les stéréotypes de la société, aux effets parfois discriminants. Comment les détecter en temps voulu ?

L'objectif de ce premier appel à idée est de développer des outils pour mieux auditer le fonctionnement plateformes et ainsi assurer l'égalité de tous devant leurs algorithmes.

Quelles sont les règles du défi ?

#1 Prendre en considération l'enjeu de l'explicabilité des algorithmes

Il devient essentiel de retranscrire dans des termes intelligibles pour un utilisateur moyen le fonctionnement des systèmes algorithmiques qui les concernent. C'est une tâche particulièrement difficile lorsqu'il s'agit d'algorithmes d'intelligence artificielle, qui apprennent de façon automatique, mais elle est essentielle. Sans possibilité d'expliquer le fonctionnement des algorithmes, comment en questionner les résultats et l'acceptabilité sociale ? L'explicabilité est donc une composante essentielle de l'auditabilité des plateformes.

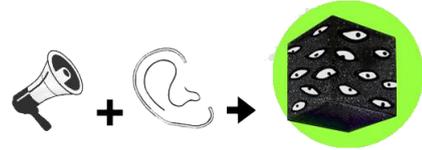
#2 Avoir une approche collaborative

Il est essentiel d'associer les citoyens à la réalisation de ces outils, afin d'évaluer précisément la manière dont leurs données sont traitées par les systèmes algorithmiques des plateformes. Il est aussi important de concevoir des dispositifs mobilisables pour la défense des intérêts des utilisateurs et des citoyens ; que ce soit par leurs propres moyens ou par le biais d'organismes de défense de leurs intérêts individuels et collectifs.

Le calendrier et la sélection des projets

Les projets peuvent être déposés du 10 octobre au 17 novembre. Chacun peut y participer, soit en proposant des réponses au le défi en lui-même, soit en soumettant de nouveaux défis. Vous pouvez bien entendu faire les deux. Une fois déposé, le projet peut être modifié à tout moment. Les meilleures propositions seront débattues lors d'*afterworks*, au cours desquels leur faisabilité technique, leur coût et les réseaux d'acteurs à impliquer pour leur réalisation seront abordées.

ANNEXE #3 | MAUVAISES PRATIQUES, COMMENT SE FAIRE ENTENDRE ? Un appel à idées



Pourquoi ?

Nous sommes nombreux à utiliser quotidiennement des moteurs de recherche, réseaux sociaux, etc. qui s'efforcent de rester les plus simples et utiles possibles. Mais lorsque l'on remarque des pratiques contestables — publicité, contenu ou prix curieusement ciblés, CGU incompréhensibles, politiques éditoriales à plusieurs vitesses, etc. — il peut sembler inutile de s'en plaindre. Légal, illégal ? Les causes ne sont pas toujours limpides. Comment le savoir ? Concrètement, comment montrer et où relayer ce dont il s'agit ? On entend aussi régulièrement des idées selon lesquelles on ne peut rien y faire car de toute manière il n'y a pas de service alternatif, ou que le grand public ne s'y intéresse pas forcément. Mais est-on vraiment si impuissants ?

L'objectif de cet appel à idées et d'imaginer des outils qui nous permettent d'être entendus des plateformes lorsque leurs pratiques ne nous conviennent pas.

Quelles sont les règles du défi ?

#1 Avoir une approche bottom-up et inclusive

S'appuyer sur un réseau ouvert de contributeurs pour faire remonter les problèmes, faciliter la constitution de collectifs citoyens autour de certaines thématiques, ...

#2 Penser des dispositifs centrés sur les utilisateurs

Par exemple des outils de signalement qui ne contraignent pas à stopper l'activité de navigation pour se rendre sur un site tiers pour remplir de fastidieux formulaires.

#3 Proposer des initiatives ambitieuses

Par exemple des approches permettant d'inciter les plateformes à rendre des comptes quant aux impacts de leurs politiques de fonctionnement, de manière transparente et intelligible, et à adopter des bonnes pratiques, au-delà de la stricte légalité de celles-ci.

Le calendrier et la sélection des projets

Les projets peuvent être déposés du 10 octobre au 17 novembre. Chacun peut y participer, soit en proposant des réponses au le défi en lui-même, soit en soumettant de nouveaux défis. Vous pouvez bien entendu faire les deux. Une fois déposé, le projet peut être modifié à tout moment. Les meilleures propositions seront débattues lors d'*afterworks*, au cours desquels leur faisabilité technique, leur coût et les réseaux d'acteurs à impliquer pour leur réalisation seront abordées.

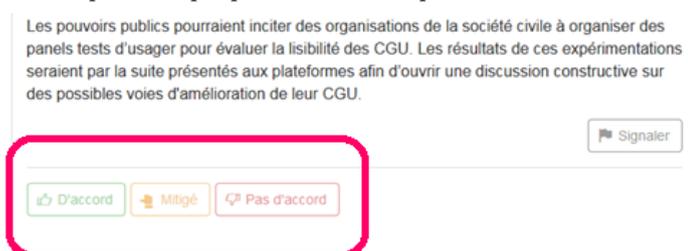
ANNEXE #4 | COMMENT PARTICIPER ?

Vous avez envie de participer à une consultation ?

1. Rendez-vous sur contribuez.cnumerique.fr/loyaute
2. Cliquez sur l'onglet « Débattre » en haut sur le menu et choisissez une consultation



3. Créez votre compte utilisateur ou identifiez-vous sur la plateforme de consultation avec votre adresse électronique et un mot de passe
4. Découvrez les objectifs de la consultation
5. Votez pour les propositions en cliquant sur « D'accord / Mitigé / Pas d'accord »



6. Commentez les propositions en ajoutant un « Argument pour » ou « contre »



7. Ajoutez une nouvelle proposition en cliquant sur le bouton « Proposer »



Vous avez envie de participer à un défi ?

1. Allez sur contribuez.cnumerique.fr/loyaute
2. Cliquez sur l'onglet « Agir » en haut sur le menu, puis choisissez un défi



3. Créez votre compte utilisateur ou identifiez-vous avec votre adresse électronique et un mot de passe
4. Lisez les consignes du défi, puis cliquez à gauche sur « Etape 2 - déposez vos projets »



5. Découvrez les projets déjà proposés : vous pouvez voter pour ceux qui vous semblent les plus importants et/ou les commenter



6. Cliquez sur le bouton « Déposer une proposition » à droite de votre écran pour proposer votre propre projet, et remplissez le formulaire.

Déposez vos projets

Un prix curieusement volatile, une publicité un peu trop bien ciblée, des CGU incompréhensibles, un fil d'actualité quelque peu répétitif, ...D'apparence indolores mais aussi très répétitifs, ce type de troubles ne nous sont pas inconnus. Mais dans une journée de 24h, nous avons souvent des choses plus urgentes à faire que de chercher les interlocuteurs et les espaces où en parler.

Que peut-on faire pour rendre cette tâche plus facile ? Comment signaler les choses qui ne nous plaisent pas ou au contraire celles qui gagneraient à être imitées ? Avec quelles images, quels vocables, dans quels espaces ?

Nous vous proposons d'imaginer de nouveaux outils et méthodes pour faciliter le fait de relayer ses préoccupations et interrogations quant aux différentes pratiques des plateformes numériques, et d'exprimer collectivement celles qui ne nous conviennent pas, en tant qu'utilisateurs ou en tant que citoyens.

Vous n'avez pas de compte ? Inscrivez-vous, en cliquant sur le bouton Inscription, avec votre adresse mail et votre mot de passe.

4 propositions

+ Déposer une proposition

Vous avez envie de partager une initiative ?

1. Rendez-vous sur contribuez.cnnumerique.fr/loyaute et cliquez sur l'onglet Initiatives à droite dans le « header » du site



2. Cliquez sur le bouton « Signaler une initiative » et/ou partagez-les nous via le #FairPlatforms

Vous avez envie de vous renseigner sur un sujet ?

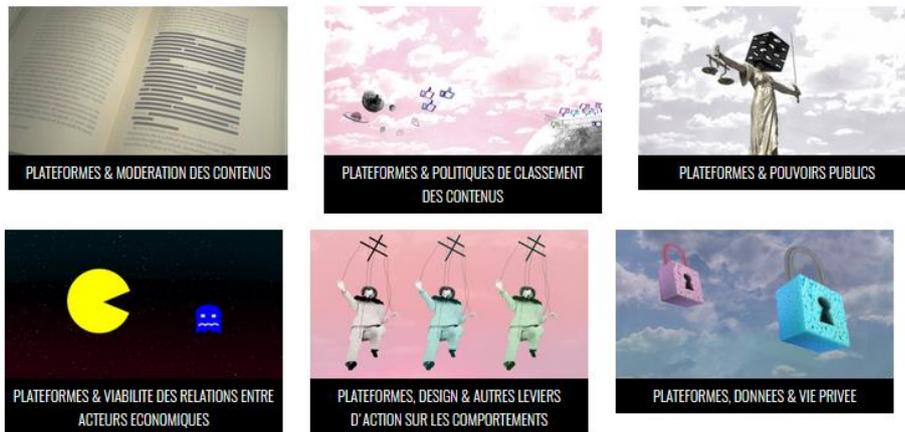
1. Allez sur contribuez.cnumerique.fr/loyaute et cliquez sur l'onglet « Comprendre » en haut sur le menu



2. Choisissez la thématique qui vous intéresse

COMPRENDRE : LES ENJEUX D'UNE SOCIÉTÉ DE PLATEFORMES

Dans cet espace, le Conseil vous propose des panoramas thématiques sur les sujets de controverses ayant émergés au cours de ses réflexions sur les enjeux relatifs à l'essor des plateformes numériques dans l'économie et la société. Vous retrouverez à la fin de chaque article de brefs aperçus de l'actualité législative sur ces thèmes, et un résumé des recommandations du Conseil précédemment publiées sur ces thèmes. En complément, nous invitons les experts académiques, à participer à cette démarche de vulgarisation en partageant leurs propres éclairages, vidéo ou articles courts...



3. Pour chaque thématique, vous trouverez :
 - une cartographie des problématiques soulevés par les plateformes,
 - une veille juridique sur les réformes en cours
 - ainsi que les propositions du CNum

Contact presse

Yann Bonnet
Secrétaire général
presse@cnnumerique.fr
01 53 44 21 27

www.cnnumerique.fr
@CNNum

Le Conseil national du numérique
est une commission consultative indépendante.
Ses membres ont été nommés par un décret
du Président de la République du 8 février 2016.

Le Conseil a pour mission
de formuler de manière indépendante
et de rendre publics des avis et des recommandations
sur toute question relatives à l'impact du numérique
sur la société et sur l'économie

CN/Num

contribuez.cnnumerique.fr/loyaute

